06 72 09 69 52
hello@imi-executive-solutions.com
www.imi-executive-solutions.com

IMMOBILIER

Formation Pack Alur 14 h – copropriété et syndic

Réf. ce5c319b-eaa6-4676-a745-c0a942fb86d3

14 heures de formation continue pour les professionnels de l'immobilier : copropriété, gestion comptable, conflits et assemblée générale.

Modalités disponibles

- Distanciel
  Durée: 14 h · 2 j · Formation à distance
  Lieu: À distance

Objectifs de la formation

- Maîtriser le cadre juridique et les obligations du syndic de copropriété
- Établir et suivre le budget prévisionnel et les comptes de l'immeuble
- Identifier et désamorcer les conflits entre copropriétaires
- Préparer, convoquer et animer une assemblée générale de copropriété
- Appliquer les règles de déontologie et de non-discrimination dans la gestion locative

Programme détaillé

01 La copropriété : fonctionnement et obligations (3 h)

— Le statut de la copropriété et le règlement de copropriété
— Les organes de la copropriété : syndic, conseil syndical, assemblée générale
— Les obligations du syndic et la responsabilité du gestionnaire

02 Gestion comptable et budgétaire de l'immeuble (3 h 30)

— Élaborer le budget prévisionnel et répartir les charges
— Tenir la comptabilité de la copropriété et produire les comptes annuels
— Gérer la trésorerie, les appels de fonds et le recouvrement

03 Gérer les conflits en copropriété (4 h)

- Identifier les sources de conflits entre copropriétaires et avec le syndic
- Techniques de communication et de médiation en situation de tension
- Prévenir les contentieux et orienter vers les solutions amiables

04 Préparer et animer l'assemblée générale (3 h 30)

- Rédiger la convocation, l'ordre du jour et les résolutions
- Organiser le déroulement de l'assemblée et gérer les votes
- Établir le procès-verbal et assurer le suivi des décisions

Compétences acquises

Cadre juridique de la copropriété

Appliquer le statut de la copropriété, le règlement et les obligations du syndic dans la gestion courante.

Gestion comptable et budgétaire

Élaborer le budget prévisionnel, répartir les charges, tenir la comptabilité et recouvrer les impayés.

Prévention et résolution des conflits

Identifier les sources de tension, mobiliser des techniques de médiation et orienter vers les solutions amiables.

Organisation de l'assemblée générale

Préparer la convocation, animer les débats, gérer les votes et rédiger le procès-verbal conforme.

Communication avec les copropriétaires

Informer, expliquer les décisions et maintenir un dialogue constructif avec les copropriétaires et le conseil syndical.

Public et prérequis

Public visé

Gestionnaires de copropriété, Syndics professionnels, Agents immobiliers titulaires de la carte professionnelle, Collaborateurs d'agence en charge de la copropriété

Prérequis

Être titulaire d'une carte professionnelle ou exercer sous l'autorité d'un titulaire (collaborateur, agent commercial).

Informations pratiques

Durée : 14 h

Délai d'accès : 25 jours après la validation de la commande

Tarif : sur devis. Contactez-nous pour obtenir un devis adapté à vos besoins.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formation à distance · Supports pédagogiques · Quiz d'évaluation en fin de formation · Attestation de formation remise à l'issue

Modalités d'évaluation

Quiz d'évaluation des acquis en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre organisme de formation s'engage à accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap. Notre référente handicap Lorène Travaux est disponible pour étudier avec vous les adaptations pédagogiques, techniques ou logistiques nécessaires avant toute inscription. Contactez-nous : hello@imi-executive-solutions.com ou 06 72 09 69 52.

Votre conseiller en formation

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet de formation.

Téléphone : 06 72 09 69 52

E-mail : hello@imi-executive-solutions.com

Organisme de formation

IMI Executive Solutions (IT MANAGEMENT INSTITUTE), 417 rue Saint-Yves, 56580 Crédin. SIRET 98459231100018.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 56 10296 56 auprès du préfet de la région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Certification Qualiopi : certificat n° 24FOR01684.1 délivré par QUALITIA Certification, valable du 20/08/2024 au 19/08/2027, au titre des actions de formation, des bilans de compétences et des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

Fiche de la formation : https://www.imi-executive-solutions.com/formation/immobilier/pack-alur-14-h-copropriete-et-syndic

Programme généré le 20/11/2026.